



## Les produits de consommation et la santé

### Enjeu

Le public se préoccupe de plus en plus des produits chimiques qui entrent dans notre environnement. Certains de ces produits contiennent des produits chimiques potentiellement nocifs pour la santé des Canadiennes et des Canadiens. Les enfants sont plus sensibles que les adultes aux effets nocifs sur la santé de certains produits chimiques. Le gouvernement du Canada réglemente les produits chimiques contenus dans les produits de consommation en fonction de leur dangerosité. Néanmoins, il est quand même important de connaître les risques liés à certains produits de consommation, afin de prendre les mesures appropriées pour protéger la santé humaine.

### Contexte

Tous les jours les Canadiennes et les Canadiens utilisent des centaines de produits de consommation ou sont en contact avec ceux-ci. Ces produits contribuent à améliorer à bien des égards la qualité de notre vie, y compris en contribuant à satisfaire aux besoins fondamentaux, tels que l'alimentation, l'habillement et l'hébergement, et à améliorer l'hygiène et la prévention des maladies.

Certains produits chimiques ont un effet favorable pas sur la santé humaine ou ne lui nuisent pas, alors que d'autres sont potentiellement nocifs. Ce risque de toxicité dépend d'un certain nombre de facteurs comme :

- la quantité de produits chimiques à laquelle une personne est exposée – plus la quantité est grande, plus le risque de toxicité est grand;
- la durée et la fréquence d'exposition – des expositions répétées pendant de longue durée présentent plus de risques qu'une seule exposition de brève durée;

- la toxicité inhérente au produit chimique – l'exposition à une petite quantité d'un produit chimique très toxique présente plus de risques que l'exposition à une grande quantité d'un produit peu toxique;
- les caractéristiques propres à la personne – les effets sur la santé peuvent varier d'une personne à l'autre.

### Produits susceptibles de nuire à la santé

Les personnes entrent en contact avec les produits chimiques dans les produits de consommation, lorsqu'elles introduisent le produit dans leur bouche (p. ex. les enfants jouant avec leurs jouets), qu'elles respirent l'air intérieur vicié ou qu'elles inhalent ou ingèrent la poussière de maison, car tous ces éléments sont susceptibles de contenir des produits chimiques provenant de produits de consommation. Une autre voie d'exposition est le contact direct avec la peau et les yeux.

Voici des exemples de catégories de produits de consommation qui ont des effets sur l'environnement et la santé, particulièrement celle des enfants.

- **Jouets et autres produits destinés aux bébés et aux enfants**  
Afin de réduire au minimum les risques pour la santé des enfants, les produits chimiques reconnus dangereux sont interdits dans les jouets ou leurs concentrations sont limitées en fonction de paramètres de toxicité connue. De plus, les jouets ne peuvent pas être fabriqués avec des substances sensibilisantes ou excessivement toxiques, corrosives ou irritantes. Des préoccupations ont été exprimées concernant la sécurité des phtalates qui entrent dans la fabrication de jouets et de produits de soins aux

nourrissons. Les phtalates sont des plastifiants chimiques qui entrent couramment dans la fabrication de produits en vinyle souple. Bien qu'il n'y ait actuellement aucune de preuve selon laquelle l'exposition aux concentrations de phtalates qu'on trouve actuellement dans la plupart des produits de consommation présente un risque pour la santé humaine, des chercheurs ont constaté que des animaux de laboratoire exposés à ces produits présentaient des lésions hépatiques et rénales, des anomalies de l'appareil génital ou des anomalies congénitales et, peut-être, des anomalies de l'appareil endocrinien (hormonal). En 1998, Santé Canada (Scan) a testé la présence de phtalates dans les produits destinés aux enfants et a conclu que les enfants de moins d'un an pourraient connaître des problèmes de santé s'ils sucent ou mâchent quotidiennement pendant de longues périodes des produits en vinyle souple contenant des phtalates. Santé Canada a émis une directive enjoignant aux fabricants, aux importateurs, aux grossistes et aux détaillants de s'assurer que les jouets-dentition et les hochets en vinyle souple sont exempts de phtalates. En conséquence, un certain nombre de jouets destinés aux enfants ont été retirés du marché canadien.

- **Fournitures d'artisanat et d'art**  
Bien qu'il existe des restrictions sur les concentrations de plomb dans les peintures destinées aux d'enfants et les peintures utilisées sur les crayons, les pinceaux d'artistes, les jouets, les meubles et d'autres articles destinés aux enfants, on peut en trouver des concentrations élevées dans certaines peintures, certains vernis et d'autres revêtements destinés à l'artisanat à

l'art et à d'autres passe-temps pour adultes. Les peintures d'artistes contenant des concentrations de plomb supérieures aux valeurs admissibles doivent être pourvues d'une étiquette de mise en garde sur laquelle il est précisé que le produit contient du plomb et qu'il ne devrait pas être appliqué sur des surfaces accessibles aux enfants et aux femmes enceintes. Beaucoup de peintures d'artistes peuvent également contenir des pigments de cadmium et de chrome, qui doivent aussi être pourvues d'une étiquette de mise en garde.

Le plomb est un métal mou et lourd qui est très toxique, en particulier pour les enfants. Une exposition à des niveaux élevés de plomb peut provoquer des coliques stomacales, de la nausée, des vomissements, des céphalées et ultimement des crises épileptiques, le coma et le décès. Le plomb s'accumule dans le corps et une exposition prolongée, même à des quantités minimales de plomb, peut causer des lésions au cerveau et au système nerveux, entraînant des troubles d'apprentissage et un retard de croissance. Cela peut également causer d'autres effets graves sur la santé, dont de l'anémie et des lésions aux reins. Les enfants en bas âge peuvent être exposés au plomb lorsqu'ils mâchouillent, suçotent ou avalent des objets contenant du plomb ou lorsqu'ils passent leurs mains sur des surfaces recouvertes de poussière contenant du plomb.

Les quantités élevées de cadmium peuvent causer des douleurs abdominales, une sensation de brûlure, des nausées, des vomissements, des diarrhées, des crampes musculaires et des étourdissements. L'exposition prolongée à de faibles quantités de cadmium peut occasionner des lésions rénales et une fragilisation des os. Selon des études sur les animaux, l'exposition à des quantités élevées de cadmium pendant la grossesse entraîne des troubles du comportement et des difficultés d'apprentissage chez les jeunes.

De même, des précautions doivent être prises lorsqu'on utilise des solvants chimiques dégageant des vapeurs. À titre d'exemple de ces produits, citons les peintures à l'huile, les diluants pour peintures, les nettoyeurs pour

pinces, les marqueurs permanents, les marqueurs pour tableau blanc et les colles. Toutefois, la plupart de ces produits sont pourvus d'une étiquette informative pour leur utilisation sécuritaire. On peut réduire ou éviter les effets nocifs éventuels pour la santé de ces produits en respectant leurs consignes d'utilisation. On devrait utiliser ces produits dans des locaux bien aérés et les garder dans un sac ou un récipient bien fermé lorsqu'ils ne sont pas utilisés, afin d'en éviter l'évaporation dans l'air. Les substances dangereuses contenues dans certains produits de consommation, comme les solvants chimiques dans certaines fournitures d'artisanat et d'art, sont susceptibles de contaminer l'air intérieur.

#### ■ **Bijoux**

Par le passé, on a détecté du plomb dans la bijouterie fantaisie bon marché vendue au Canada. Le *Règlement sur les bijoux pour enfants* en vertu de la *Loi sur les produits dangereux* limite la teneur en plomb de bijoux pour enfants dont le plomb lixiviable.

#### ■ **Meubles, textiles non vestimentaires, appareils électroniques et articles en mousse**

Des produits ignifuges à base de polybromodiphényléthers (PBDE) sont parfois ajoutés à certains plastiques et appareils électriques et électroniques (p. ex. les télévisions et les appareils électroménagers), à des meubles capitonnés, à des textiles non vestimentaires (p. ex. des rideaux) et à des articles en mousse, dans le but de prévenir les risques d'incendie et de respecter les exigences rigoureuses en matière de sécurité-incendie. Les PBDE ont été détectés dans l'environnement et dans l'organisme humain, y compris dans le lait maternel, au Canada, aux États-Unis et en Europe. Bien que les concentrations chez l'être humain soient très faibles, elles ont augmenté avec le temps, et elles sont plus élevées chez les Nord-Américains que chez les Européens. Dans les quelques études sur les êtres humains exposés aux PBDE, la présence d'effets indésirables ou de maladie accrue n'est pas clairement établie. Chez les animaux, les effets sur le développement comportemental, le développement du système nerveux, ainsi que sur le foie

et la thyroïde, ont été détectés dans le cadre d'études sur des souris et des rats exposés aux PBDE. Toutefois, les animaux de laboratoire ont été exposés à des concentrations bien plus élevées que celles auxquelles sont exposés les êtres humains au Canada.

Comme Environnement Canada a conclu que les PBDE entraînent un risque pour certains organismes naturels, le gouvernement du Canada a présenté récemment un projet de règlement pour interdire l'utilisation de six types de PBDE.

#### ■ **Cosmétiques, fragrances, produits de soins personnels**

Le public s'intéresse de plus en plus aux substances qu'on trouve dans les cosmétiques et les produits de soins personnels, comme les vernis à ongles, les fixatifs, les colorants capillaires, les produits antisudorifiques, les crèmes pour l'épiderme, les parfums et les lotions après-rasage. Vu que les cosmétiques sont destinés à des soins de corps, ils doivent respecter des normes d'innocuité beaucoup plus strictes que celles qui visent d'autres produits de consommation. Les cosmétiques ne peuvent être fabriqués avec des substances nuisibles à la santé humaine, ni être importés s'ils contiennent de telles substances. Certains cosmétiques doivent aussi comporter, sur leur emballage, des directives pour leur utilisation sécuritaire, des symboles de danger et de l'information sur l'innocuité et, dans certains cas, l'emballage même doit être à l'épreuve des enfants. De 2 à 5 p. 100 des adultes peuvent présenter une réaction à des produits chimiques contenus dans les cosmétiques, laquelle se manifeste le plus souvent comme une éruption cutanée. Dans de tels cas, la plupart des gens cessent d'utiliser le produit, et l'éruption disparaît. Toutefois, un petit pourcentage de personnes ont des réactions plus graves qui peuvent entraîner une diminution de la qualité de vie, une perte de revenus ou une absence de l'école, des risques accrus pour la santé et une demande accrue du système de santé. Parmi les effets indésirables causés par les cosmétiques, notons l'irritation des yeux, le gonflement du visage, la perte de cheveux et une sensibilité accrue aux

produits chimiques. De plus, certains cosmétiques ne conviennent pas aux enfants et peuvent leur être toxiques s'ils les avalent. Santé Canada reçoit plus de 50 rapports par année au sujet d'effets indésirables associés à des cosmétiques. De nombreux autres incidents ne sont pas signalés. À compter de novembre 2006, l'étiquette extérieure des cosmétiques vendus au Canada doit indiquer tous les ingrédients contenus dans le produit. Ainsi, les gens pourront éviter d'utiliser les cosmétiques qui contiennent des ingrédients auxquels ils sont sensibles ou qui sont pour eux un objet de préoccupation.

#### ■ **Récipients et emballages pour aliments et boissons**

Le gouvernement du Canada surveille les aliments et les boissons afin de s'assurer qu'ils ne contiennent pas de produits chimiques toxiques tels que le plomb et le cadmium. Si des concentrations inacceptables de contaminants sont décelées, des mesures sont prises pour assurer l'innocuité des produits. Le gouvernement du Canada a également fixé des limites relatives aux quantités de plomb et de cadmium tolérées dans les contenants en céramique et en verre émaillés qui sont utilisés pour servir des aliments et des boissons. Il est interdit d'annoncer ou de vendre de la poterie vernissée et de la verrerie émaillée ou d'en importer pour revente au Canada, si elle libère plus que des traces de plomb ou de cadmium. Toutefois, les produits achetés à l'étranger sont susceptibles de présenter un risque éventuel pour la santé.

Les emballages utilisés pour certains aliments (p. ex. la mousse de polystyrène) peuvent ne pas se prêter à la cuisine par micro-ondes. Ces matériaux pourraient introduire des substances chimiques dans les aliments ou causer des brûlures s'ils fondent pendant la cuisson. Retirez l'aliment de son film étirable, des cartons de congélation ou des plateaux en mousse de polystyrène avant la décongélation et la cuisson.

Des préoccupations ont également été exprimées à propos du risque d'introduire du bisphénol A dans les aliments pendant la cuisson. Le bisphénol A est un produit chimique

qu'on trouve dans des plastiques durs transparents (polycarbonate) utilisés pour fabriquer des biberons, des bouteilles et des gobelets. Il est soupçonné d'avoir des effets néfastes sur le système endocrinien (hormonal) humain. Toutefois, le bisphénol A est presque entièrement consommé pendant le processus de fabrication, si bien qu'on en trouve que des niveaux résiduels très faibles dans le produit fini. En 2000-2001, Santé Canada a effectué des analyses et des tests sur des biberons en plastique et d'autres produits en plastique, selon lesquels ces produits contiennent des concentrations de bisphénol A tellement faibles qu'elles ne présentent aucun risque pour la santé des enfants canadiens. Santé Canada a également conclu que de petites quantités de bisphénol A du plastique pourraient contaminer le lait, mais uniquement dans des conditions d'utilisation extrêmes. Dans des conditions normales, on a estimé qu'un biberon en plastique serait susceptible d'exposer un bébé à des concentrations de bisphénol A 1 000 fois inférieures au taux d'absorption quotidien le plus faible actuellement admissible de cette substance. Ces résultats donnent à penser que les produits en plastique ne présentent aucun risque pour la santé, s'ils sont utilisés correctement.

#### ■ **Produits de nettoyage domestique**

Les produits de nettoyage pour le bain et la cuisine, les désodorisants, les détergents à lessive et lave-vaisselle, l'eau de Javel, les nettoyeurs pour tapis, les nettoie-vitres, les désinfectants et les autres produits de nettoyage domestique sont susceptibles de libérer des produits chimiques nocifs dans l'air intérieur. L'inhalation de vapeurs au cours de l'utilisation de ces produits est la principale voie d'exposition à des produits chimiques. Toutefois, des gens peuvent en être exposés en entrant en contact avec des surfaces ou des matériaux traités avec ces produits ou en les absorbant directement par la peau pendant leur utilisation.

Par exemple, les solvants, les détergents et les propulseurs en aérosol peuvent libérer des hydrocarbures chlorés dans l'air. Les hydrocarbures chlorés sont absorbés dans le corps principalement par inhalation, mais

également par la peau et les voies gastro-intestinales. Ils ont tendance à s'accumuler dans les tissus adipeux tels que le cerveau, la moelle osseuse et les graisses. En général les patients récupèrent complètement des effets aigus de l'exposition à des hydrocarbures chlorés volatils, mais après des expositions répétées, les effets néfastes pour la santé peuvent inclure des cas de dépression du système nerveux central ou des dommages permanents à ce système, une irritation des yeux et des poumons, ainsi que des lésions cutanées, hépatiques et rénales. Dans la maison, les expositions se font principalement par l'utilisation de produits de consommation et peuvent être de courte durée, mais les teneurs peuvent être suffisamment élevées pour produire des effets néfastes pour la santé.

Si un produit de consommation, comme un produit de nettoyage domestique, contient des produits chimiques possiblement nocifs, il doit être pourvu d'une étiquette affichant les symboles de danger et sur laquelle est expliquée la façon de l'utiliser de manière sécuritaire, et dans certains cas, l'emballage doit être à l'épreuve des enfants. Ces exigences sont décrites dans le *Règlement sur les produits chimiques et contenants de consommation (2001)* en vertu de la *Loi sur les produits dangereux*. En suivant les consignes de sécurité indiquées sur l'étiquette du produit, on peut réduire ou éliminer les risques pour la santé qui découlent de l'utilisation du produit.

#### ■ **Vêtements et matériaux de construction contenant du formaldéhyde**

Le formaldéhyde est produit à grande échelle dans le monde et il est utilisé comme désinfectant et agent de conservation. Il est aussi destiné à l'achèvement textile et à la fabrication de résines qui servent d'adhésifs et de liants dans les produits du bois, la pulpe, le papier, la laine de verre et la laine de roche, de même que certains plastiques, des revêtements, des peintures, des vernis et des produits chimiques industriels.

De nombreux produits qui se trouvent à l'intérieur des maisons au Canada contiennent et libèrent dans l'air de très faibles concentrations de formaldéhyde. Voici quelques exemples :

- meubles, armoires et matériaux de construction faits d'aggloméré de bois, de panneaux de fibres à densité moyenne et de certains plastiques moulés;
- produits de consommation, y compris certaines peintures au latex, des papiers peints, des articles en carton et en papier, des détergents à vaisselle, des produits assouplissants, des produits pour les chaussures, des nettoyeurs à tapis, des colles, des adhésifs, des vernis-laques et certains produits cosmétiques comme le vernis à ongles et les durcisseurs;
- certains tissus infroissables (p. ex. les rideaux, les draps, les vêtements, etc.).

Ces sources dégagent individuellement des quantités de formaldéhyde habituellement faibles, mais prises ensemble, tout particulièrement dans les maisons qui ne sont pas suffisamment aérées, elles sont susceptibles de dégager des concentrations de formaldéhyde supérieures aux limites fixées dans les directives actuelles de Santé Canada.

L'exposition à des concentrations modérées de formaldéhyde peut entraîner un certain nombre de symptômes d'irritation, y compris des brûlures temporaires aux yeux ou au nez et un mal de gorge. Selon les preuves recueillies, le formaldéhyde peut provoquer des symptômes d'asthme chez les personnes sensibles. Il y a encore intérêt à prendre des mesures simples qui permettront de diminuer votre exposition au formaldéhyde, comme laver les vêtements à pressage permanent avant de les porter et s'assurer d'aérer convenablement les locaux lorsque vous utilisez des produits de consommation contenant du formaldéhyde.

- **Produits d'entretien ménager**  
Bien que la peinture à base de plomb ait été retirée du marché au Canada, certaines maisons qui ont été construites avant les années 70 pour-

raient toujours en contenir sur diverses surfaces, comme les murs et les appuis de fenêtre. Une fois appliquée sur de telles surfaces, la peinture à base de plomb ne présente aucun danger pour la santé si elle reste en bon état et n'est pas manipulée d'une façon ou d'une autre. Toutefois, elle présente un danger grave pour la santé lorsqu'elle s'écaille ou que des enfants en mâchent des morceaux et ingèrent ainsi du plomb. Même de petites quantités de plomb peuvent être nocives, particulièrement pour les bébés, les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Les décapants pour peinture sont bien utiles pendant les travaux de rénovation à la maison mais, certains de ces produits vendus sur le marché contiennent du dichlorométhane. Des animaux de laboratoire exposés pendant une longue période à des concentrations élevées de ce produit ont développé un cancer. Selon les scientifiques, une exposition prolongée pourrait aussi causer le cancer chez les êtres humains. De plus, lorsque le dichlorométhane se décompose (se métabolise), il dégage du monoxyde de carbone, qui peut provoquer un stress cardiovasculaire. Par conséquent, il faut prendre des précautions lorsqu'on utilise ce produit, y compris se trouver dans un local bien aéré. D'autres types de décapants pour peinture peuvent contenir du N-méthylpyrrolidine (NMP), des esters, des limonènes, des fractions d'alcools ou des solvants pour hydrocarbures. Il ne faut également utiliser ces produits que dans un endroit bien aéré.

Comme nous l'avons mentionné dans la section ci-dessous sur le matériel d'art et d'artisanat, les peintures, les vernis, les teintures et d'autres produits d'entretien ménager peuvent aussi présenter un risque pour la santé humaine. Comme l'exige le *Règlement sur les produits chimiques et contenant destinés aux consommateurs (2001)*, ces produits sont tous pourvus d'une étiquette sur la façon de les utiliser correctement et de réduire les risques liés à leur utilisation.

## Réduire vos risques

Voici quelques conseils d'ordre général sur les moyens de réduire les risques éventuels pour la santé humaine liés à l'utilisation de produits chimiques qu'on trouve dans les produits de consommation.

- **Achetez et utilisez avec prudence :**  
Il est important de prendre en compte les risques éventuels des produits que vous envisagez d'acheter. En suivant les instructions du fabricant du produit sur son utilisation et son entreposage appropriés, vous contribuez à en réduire les risques pour la santé. Puisque certains produits, comme les peintures et les diluants pour peintures, sont susceptibles de libérer des substances dangereuses dans l'air pendant leur entreposage, il est judicieux de n'en acheter que la quantité dont vous avez réellement besoin. En réduisant la quantité de produits chimiques que vous conservez dans votre maison, vous contribuez à réduire les risques qu'un enfant en absorbe involontairement.
- **Nettoyez votre maison régulièrement :** Beaucoup de produits chimiques qu'on trouve dans les produits de consommation peuvent finir en poussières de maison. Si vous avez de jeunes enfants, il est particulièrement important d'épousseter avec un chiffon humide (plutôt qu'avec un chiffon sec, qui peut disperser la poussière au lieu de l'enlever) et de passer régulièrement l'aspirateur sur vos planchers et vos moquettes. En obligeant les gens à ôter leurs souliers avant d'entrer dans la maison, contribuerez à prévenir l'introduction dans la maison de certains contaminants qui se trouvent à l'extérieur de la maison, tels que des pesticides utilisés pour traiter les pelouses.
- **Lavez les vêtements et les draps à pressage permanent avant de les utiliser,** et faites aérer les produits comme les draps à pressage permanent avant de les entrer dans la maison, afin de limiter l'exposition au formaldéhyde.

- **Gardez les mains et les jouets propres :** Comme les poussières de maison domestique sont une voie importante d'exposition à des contaminants potentiellement dangereux dans la maison, lavez souvent les mains de vos enfants et leurs jouets afin de réduire la quantité de poussière qu'ils ingèrent en raison du contact des mains avec la bouche. Il n'est pas nécessaire d'utiliser un savon antibactérien. Il suffit de nettoyer les mains doucement pendant au moins 20 secondes avec de l'eau chaude et un savon ordinaire.
- **Cuisez et entreposez vos aliments de façon sécuritaire :** Utilisez les batteries de cuisine et les récipients et emballages d'aliments tels qu'ils sont destinés à être utilisés. N'utilisez pas de contenants en plastique ou recouverts d'une pellicule dans le micro-ondes, à moins d'en avoir l'indication contraire sur l'étiquette. Recouvrez vos aliments avec du papier ciré au lieu de film étirable pour les cuire dans le micro-ondes ou les conserver. Si possible, utilisez des récipients en verre pour conserver les aliments, particulièrement les aliments acides ou gras.
- **Nettoyez avec des produits écologiques :** Vous pouvez nettoyer beaucoup de choses dans la maison avec quelques produits ménagers ordinaires, afin de réduire ou d'éliminer l'utilisation de nettoyeurs contenant des produits chimiques. Au lieu de poudres à récurer ou de nettoyeurs en aérosol, nettoyez vos évier et votre bain avec du bicarbonate de soude, un abrasif léger et un désodorisant puissant. En utilisant une solution de vinaigre et d'eau pour laver les fenêtres et les miroirs, vous ne vous exposez plus à certains produits dangereux et vous économiserez de l'argent.
- **Aérez les locaux, lorsque vous utilisez des produits contenant des solvants chimiques ou du formaldéhyde :** Lorsque vous appliquez de la peinture ou réalisez d'autres travaux d'entretien de la maison ou des projets d'artisanat où vous utilisez des produits chimiques, assurez-vous de bien aérer les locaux en ouvrant toutes les fenêtres et en installant un ventilateur pour souffler les vapeurs vers l'extérieur de la

maison. Si vous êtes enceinte, évitez d'utiliser des produits contenant des solvants, comme des peintures, des décapants pour peinture, certaines colles et certains adhésifs, du vernis à ongles et certains produits d'entretien ménager, comme les détachants.

## Rôle du gouvernement du Canada

### ■ Produits de consommation

Le Programme de la sécurité des produits de Santé Canada a pour objet de donner aux consommateurs, au moyen de publications, l'information dont ils ont besoin pour employer des produits chimiques en toute sécurité pendant la période d'utilisation prévisible. Les fabricants doivent donc respecter des critères afin de classer, d'étiqueter et d'emballer leurs produits. Ces critères tiennent compte de la dangerosité du produit et des risques liés à son utilisation. Santé Canada mène également des enquêtes sur les plaintes des consommateurs au sujet de la sécurité des produits et a le pouvoir de retirer des produits du marché, au besoin, pour des raisons de sécurité.

Voici des exemples de règlements établis en vertu de la *Loi sur les produits dangereux* en vue de régir l'utilisation de certains produits ou matériaux ou de les interdire :

- le *Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs* (2001), qui oblige l'emballage et l'étiquetage de produits chimiques de consommation;
- le *Règlement sur les revêtements*, qui limite les quantités de plomb et de mercure dans les revêtements;
- des limites à la teneur en métaux lourds des matériaux de revêtement superficiel sont fixées pour les jouets, les équipements et autres produits didactiques ou ludiques destinés aux enfants;
- les jeux destinés aux enfants comportant des ballons à gonfler et qui contiennent quelque solvant organique que ce soit sont prohibés;

- le *Règlement sur les produits dangereux (produits céramiques émaillés et produits de verre)*, qui limite les quantités de plomb et de cadmium dans la céramique et la verrerie émaillées.

En plus de ces règlements et d'autres règlements similaires pour favoriser la sécurité des produits de consommation, un certain nombre d'accords volontaires sont en place, par exemple l'accord visant à limiter la quantité de formaldéhyde dans les panneaux de particules et le programme «éco-étiquette» pour les moquettes.

### ■ Cosmétiques

Santé Canada définit et publie des exigences concernant la fabrication, l'étiquetage, la distribution et la vente de cosmétiques au Canada. Tous les cosmétiques vendus au Canada doivent respecter les exigences de la *Loi sur les aliments et drogues*, le *Règlement sur les cosmétiques* actuellement en vigueur et d'autres lois applicables pour s'assurer qu'ils sont sécuritaires et qu'ils ne présentent pas de risques pour la santé lorsqu'ils sont utilisés conformément aux instructions. Santé Canada vérifie régulièrement l'innocuité des ingrédients dans les cosmétiques et tient une Liste critique des ingrédients dont l'utilisation est restreinte ou interdite dans les cosmétiques au Canada. On ajoute à la liste toute substance qui est reconnue dangereuse pour la santé. Tous les fabricants de cosmétiques doivent s'assurer que leurs cosmétiques respectent les restrictions et interdictions indiquées dans cette liste. À partir de novembre 2006, les cosmétiques vendus au Canada devront être pourvus d'une étiquette extérieure sur laquelle devront figurer tous les ingrédients qu'ils contiennent.

### ■ Produits chimiques

Santé Canada et Environnement Canada collaborent à l'évaluation et à la gestion des risques possibles pour la santé et l'environnement des produits de consommation, comme le prévoit la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) (LCPE 1999).

## De plus amples renseignements?

On peut obtenir de plus amples renseignements à l'adresse suivante :

[www.substanceschimiques.gc.ca](http://www.substanceschimiques.gc.ca)

Votre santé et vous

[www.santecanada.gc.ca/vsv](http://www.santecanada.gc.ca/vsv)

Matériel d'art et d'artisanat

[www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/arts\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/arts_f.html)

Batteries de cuisine

[www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/cook-cuisinier\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/cook-cuisinier_f.html)

Cosmétiques

[www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/cosmet\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/cosmet_f.html)

Peinture à base de plomb

[www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/paint-peinture\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/paint-peinture_f.html)

Cristal au plomb

[www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/crystal\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/crystal_f.html)

Décapants pour peinture

[www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/strippers-decapants\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/strippers-decapants_f.html)

Formaldéhyde et air ambiant

[www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/environ/formaldéhyde\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/environ/formaldéhyde_f.html)

Produits ignifuges à base de PBDE

[www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/environ/pbde\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/environ/pbde_f.html)

Bijoux pour enfants contenant du plomb

[www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/cons/jewellery-bijoux\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/cons/jewellery-bijoux_f.html)

*Règlement sur les produits chimiques et contenants de consommation (2001)*

[www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/legislation/acts-lois/consumerchemicals\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/legislation/acts-lois/consumerchemicals_f.html)

Fours à micro-ondes et salubrité des aliments

[www.inspection.gc.ca/francais/fssa/concen/tipcon/microf.shtml](http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/concen/tipcon/microf.shtml)

Sécurité des produits de consommation – Santé Canada

[www.santecanada.gc.ca/spc](http://www.santecanada.gc.ca/spc)

Vous pouvez également communiquer avec le Santé Canada en composant le numéro sans frais 1-866-225-0709 ou le numéro d'ATS sans frais 1-800-267-1245.